



CHIFFRES CLÉS AU 1er MAI 2022

	BRUT	NET hors Alsace/Moselle	NET Alsace/Moselle
SMIC	10,85 €	8,47 €	8,33 €

POUR QUE L'EMPLOYEUR BENEFICIE DU CMG

Salaire horaire minimum	3,05 €	2,38 €	2,34 €
Salaire horaire minimum si titre professionnel "assistant maternel - garde d'enfant"	3,15 €	2,46 €	2,42 €
Salaire journalier maximum	54,25 €	42,33 €	41,63 €

CHIFFRES MAGIQUES NET/BRUT - BRUT/NET

sur heures normales
sur heures complémentaires et supplémentaires

	hors Alsace/Moselle	Alsace/Moselle
	0,7804	0,7674
	0,8935	0,8805

MINIMUM GARANTI

3,86 €

INDEMNITÉS D'ENTRETIEN MINIMUM

journée de moins de 6 heures 52 minutes
montant horaire à partir de 6 heures 52 minutes
formule de calcul selon le nombre d'heures par jour (X)
X étant le nombre d'heures d'accueil par jour en centième

2,65 €
0,3860 €
$X \times 3,86€ \times 90\% / 9 \text{ heures}$

REPAS DES ENFANTS A DECLARER AUX IMPÔTS

Ind. forfaitaire pour la déclaration 2022 sur repas 2021
à déclarer si l'employeur ne fournit pas une attestation

4,95 €

Ind. forfaitaire pour la déclaration 2023 sur repas 2022
à déclarer si l'employeur ne fournit pas une attestation

5,00 €